DOJO QUIMPER D0SSIER D'INSCRIPTION 2026 / 2027

NOM adhérent : ……

Prénom : ……

Date et lieu de naissance : ……

Profession : ……..

Adresse : ……..

Ville : ……..

Code postal : ……..

N° portable / téléphone : ……..

Mail (en majuscule) : ……..

Comment avez-vous connu notre club ? site web ▢, réseaux sociaux ▢, forum des Clubs ▢, presse ▢, affiche ▢, autres : ……

ENGAGEMENT

Je m'engage à respecter l'étiquette du dojo, à régler ma cotisation annuelle et à fournir les documents demandés en bas de page.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur : …… autorise ma fille, mon fils, l'enfant : …… à suivre les cours de karaté dispensés par le Karaté Club de Quimper.

Fait à …..……., le …….. / …….. / 2026

Signature des **parents** / **tuteurs**	Signature de **l'adhérent(e)**

N.B : les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant. Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors du lieu et des heures de cours.

PIÈCES A JOINDRE À LA DEMANDE

Montant de la COTISATION annuelle (réduction famille sous conditions au verso) :

- ○ *6/7 ans :* ***195 €***
- ○ *8/9 ans :* ***195 €***
- ○ *10/15 ans :* ***205 €***
- ○ *Étudiants-chômeurs :* ***245 €***
- ○ *Salariés :* ***275 €***
- ○ *Self Défense* ***et*** *renforcement musculaire* ***et*** *méthode De Gasquet :* ***200 €***
- ○ *Self Défense* ***seul*** *:* ***105 €***
- ○ *Renforcement musculaire* ***seul*** *:* ***95 €***
- ○ *Méthode De Gasquet* ***seule*** *:* ***105 €***
- ○ *Renforcement musculaire* ***et*** *méthode De Gasquet :* ***145 €***

⊕ **LICENCE Fédération** :

- ○ **<** 18 ans : **24 €**
- ○ **≥** 18 ans : **34 €**
- ○ ***Forfait Famille*** (1 adulte + 'x' enfants) = **43 €**

Facilités de paiement fractionné (Chèques uniquement) + chèques vacances / Sport / Petit Sportif Mairie *(6 à 10 ans selon conditions de revenus)*

Adultes et enfants :

- ○ Autorisation *« droit à l'image »*
- ○ Adresse mail et numéro de téléphone ***(écrire lisiblement et en majuscule, merci)***

⚠ **IMPORTANT :** ***L'accès aux cours n'est autorisé qu'après réception du dossier complet.***

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Afin de respecter la loi du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles ainsi qu'aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (**RGPD**), les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Karaté Club de Quimper, uniquement pour les finalités suivantes :

- inscrire les élèves au club,
- obtenir les licences sportives,
- tenir les élèves au courant des informations du club,
- constitution de statistiques.

La base légale du traitement est l'exécution contractuelle.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Organisme dispensant les licences (Fédération Sports pour Tous),
- Le club ne transfère pas les données à d'autres organismes.

Les données sont conservées **cinq ans** après la fin de la relation contractuelle. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, leur portabilité ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Karaté Club de Quimper :

- Par mail : contact@karate-club-quimper.com
- Par téléphone : **06 25 91 28 57** (Sensei Frédéric AYASSAMY)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Vous pouvez consulter le site www.cnil.fr ainsi que celui du Karaté Club de Quimper (http://karate-club-quimper.fr/) pour plus d'informations sur vos droits.

COTISATIONS ET ADHÉSIONS

1) Afin de bénéficier de la remise de 10% sur les cotisations, l'affiliation doit être directe (frère et sœur, ou parent(s) et enfants).
2) Cette remise ne peut être calculée que sur la cotisation club et **aucunement** sur la cotisation fédérale.
3) **Toute demande de remboursement de licence devra être faite sur présentation d'un certificat médical avant le 31 décembre 2026**. Passé cette date, aucun remboursement ne sera possible. Dans tous les cas, la licence fédérale ne peut être remboursée.
4) Chaque dossier d'inscription doit être **rendu complet** (feuille d'inscription dûment complétée, certificat médical, autorisation au droit à l'image et règlement de la cotisation) **avant le 31 octobre 2026**. A défaut, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès aux cours tant que sa situation n'est pas régularisée.

Si vous désirez payer votre cotisation en plusieurs fois, cela est tout à fait envisageable par le biais de chèques bancaires. Il vous suffira d'inclure vos paiements avec les dates d'échéance correspondantes au dos des chèques et de nous les déposer en même temps que votre dossier.

Bienvenue dans notre club !